

Université Batna 2 / Faculté de Médecine / Département de Pharmacie

Cours de Pharmacologie / 3^{ème} année

INTRODUCTION A LA PHARMACOLOGIE

Pr.H.Gacem

PLAN

- I- LA PHARMACOLOGIE
- II- LE MEDICAMENT
- III- L'ORDONNANCE

I- LA PHARMACOLOGIE

1-DEFINITION

Du mot « pharmakon » signifiant remède ou poison

Discipline scientifique du vivant étudiant les interactions entre une **substance active** et l'organisme dans le but d'en tirer un bénéfice thérapeutique

1-DEFINITION

Discipline englobant l'ensemble des connaissances concernant le médicament:

- historique et origines du médicament
- propriétés physico-chimiques, structures et synthèse du médicament
- mouvements du médicaments dans l'organisme **Pharmacocinétique**
- mécanismes d'action du médicament **Pharmacodynamie**
- Effets indésirables et sécurité à long terme **Pharmacovigilance**

2-DIFFERENTES BRANCHES

↓
fondamentale

↓
clinique

↓ La pharmacologie ↓

Étude sur modèles animaux

Étude sur êtres humains

2-DIFFERENTES BRANCHES

Mais aussi:

- La pharmacogénétique
- La chronopharmacologie
- La pharmaco-épidémiologie
- La pharmaco-économie

II- LE MEDICAMENT

1-Définition

OMS:

On entend par médicament à usage humain toute substance ou association de substances à but **thérapeutique, prophylactique** ou **diagnostic**, ou destinée à modifier les fonctions physiologiques et présentée sous une forme pharmaceutique permettant son administration à l'homme.

1-Définition

loi n° 08 – 13 du 20 juillet 2008 modifiant et complétant la loi 85 – 05 du 16 février 1985 ; Art.4 –

toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, et tous produits pouvant être administrés à l'homme ou à l'animal en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger et modifier ses fonctions organiques ;

- préparation magistrale
- spécialité pharmaceutique
- médicament générique
- allergène
- vaccin
- produit radio pharmaceutique
- produit stable dérivé du sang ;
- concentré d'hémodialyse ou solutés de dialyse péritonéale ;
- les gaz médicaux.

3-Origine du médicament

naturelle

- Végétale, animale, minérale, microbiologique

Semi synthétique

- Modifications structurales des molécules naturelles

synthétique

- Ne dérivant pas des molécules naturelles

4-Composition d'un médicament

Un ou plusieurs principes actifs
Un ou plusieurs excipients

NB: excipients à effet notoire

5-Dénomination d'un médicament

- Un nom chimique : en fonction de la structure
- Une DCI: donnée par la commission de nomenclature, contient une syllabe évoquant la parenté entre molécules de même groupe (barb, zepam, cilline, sartan, cetron)
- Un nom de spécialité: fixé par le fabricant



Liste	Ordonnance	Durée de la prescription	Quantité délivrée
Liste I	ordonnance simple non renouvelable sauf mention contraire « à renouveler X fois »	renouvelée jusqu'à 12 mois	par fraction de 30 jours au maximum ^{1,2}
Liste II	ordonnance simple renouvelable sauf mention contraire « à ne pas renouveler »	limitée à 12 mois	par fraction de 30 jours au maximum ¹ (contraceptifs 3 mois)
Stupéfiants	ordonnance sécurisée ³	de 7 à 28 jours selon la substance et la forme pharmaceutique	de 7 à 28 jours selon la prescription

8-sources d'information

RCP, Référentiels, bases de données

Le RCP comprend:

- la dénomination du médicament.
- la composition qualitative et quantitative.
- la forme pharmaceutique.

les données cliniques: indications thérapeutiques, posologie, mode d'administration, contre-indications, mises en garde spéciales, précautions particulières d'emploi, interactions avec d'autres médicaments, grossesse et allaitement, effets sur l'aptitude à conduire et à utiliser des machines, effets indésirables et surdosage.

les propriétés pharmacologiques: propriétés pharmacodynamiques, propriétés pharmacocinétiques, données de sécurité préclinique.

les données pharmaceutiques: liste des excipients, incompatibilités, durée de conservation, précautions particulières de conservation, nature et contenu de l'emballage extérieur, instructions pour l'utilisation, la manipulation et l'élimination.

le titulaire de l'autorisation d'utilisation.

la présentation et le numéro d'identification administrative.

la date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation.

la date de mise à jour du texte.

9-Cycle de vie d'un médicament

- Recherche (pharmaceutique et pharmacologique)
- Développement (préclinique, clinique et économique)
- Enregistrement (AMM, CLV)
- Réévaluation (tous les ans)
- Disparition (raisons de sécurité ou économiques)

10-Médicament générique

Le principe actif qui constitue le médicament est la propriété du laboratoire pendant un certain nombre d'années. Au delà de ce délai, la molécule peut être commercialisée par un autre laboratoire: on parle alors **de médicaments génériques**.

- Le médicament peut alors être copié

10-Médicament générique

C'est une copie du médicament original dont la commercialisation est rendue possible par la chute des brevets dans le domaine public, une fois écoulée la durée légale de protection

Similitudes	différences
Composition qualitative et quantitative en PA	Nom commercial
Forme pharmaceutique	Excipients
Biodisponibilité (bioéquivalence)	prix

10-Médicament générique

Le droit de substitution permet au pharmacien de remplacer un princeps par un générique

Décret exécutif n: 92-276 du 6-7-1992 Art 145

III- L' ORDONNANCE

1-qu' est ce qu'une ordonnance

Acte attendu par le patient en fin de consultation médicale. Elle englobe les conseils hygiéno-diététiques et les prescriptions médicamenteuses écrits de manière lisible

2-Règles de rédaction d'une ordonnance

- Données médico-légales:

Nom, adresse et No de tel du prescripteur

Qualité du prescripteur

Date de l'établissement et le No d'ordre de l'ordonnance

Signature et cachet du prescripteur

- Données médico-sociales:

Nom, prénom du malade

Sexe du malade

Age du malade +/- poids

2-Règles de rédaction d'une ordonnance

- Données thérapeutiques:

Nom de spécialités des médicaments

Formes, dosages, posologies et modes d'administration

Durée du traitement et moment de la prise des médicaments

Mention : « je dis bien » précédant les doses anormalement élevées, les renouvellements et l'exigence d'un nom commercial précis